

Réunion Conseil municipal du 14 avril 2022

Début de la séance : 10h00

Présents : Jean-Luc BALADRE, Alain LONGE, Martine PERIE, Maxime DELCAYRE, Daniel BARES, Isabelle TOULZAC, Didier TAMAGNAUD, Nathalie FAVRESSE, Annie CAVIER, Fabien PAGES, Pascal LEFEVRE

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2022
- Vote du Taux des Taxes
- Vote du Budget Principal 2022
- Vote du Budget du Service Assainissement 2022
- Délibération créances douteuses pour l'assainissement
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Pascal LEFEVRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budgets :

En l'absence de Mme CORNIAUD, perceptrice de Saint Céré, l'étude des budgets se réalisera en la présence de la secrétaire de mairie Mme MARTIN Mélanie.

Vote du taux des taxes :

Mme MARTIN Mélanie et Mr Le MAIRE exposent le nouveau mode de calcul des taux des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti. Ces derniers taux restent inchangés : 97.25% et 36.29%.

Ces taux sont validés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du Budget principal 2022 :

Section Fonctionnement : Budget à l'équilibre pour une somme de 258 997,17 € en dépenses et en recettes.

Section Investissement : Budget à l'équilibre pour une somme 192 028,73 € en dépenses et en recettes.

Soit un budget total à l'équilibre de 451 025,90 euros.

Budget commune est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

MEYRONNE - MEYRONNE - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	258 997,17	185 575,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 73 421,42
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		258 997,17	258 997,17
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	139 016,89	139 982,82
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	53 011,84	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 52 045,91
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		192 028,73	192 028,73
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		451 025,90	451 025,90

Vote du Budget du service assainissement 2022 :

Section Fonctionnement : Budget à l'équilibre pour une somme de 154 846 .01 € en dépenses et en recettes.

Section Investissement : Budget à l'équilibre pour une somme 71 674.24€ en dépenses et en recettes.

Soit un budget total à l'équilibre de 226 520 .25euros.

Le Budget Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMMUNE DE MEYRONNE - SERVICE ASSAINISSEMENT DE MEYRONNE - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	154 846,01	67 210,14
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 87 635,87
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	154 846,01	154 846,01
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	71 674,24	34 833,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 36 841,24
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	71 674,24	71 674,24
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	226 520,25	226 520,25

Point Travaux :

- Dossier Aménagement du Préau de l'ancienne Ecole : Demande de subvention « FAST »
Différents devis à disposition : Electricien : Ets VERGNE = 898 euros environ
Menuiserie : Ets CALMONT = Isolation /
Système Solivage / Portes (Alu avec ou sans bandeau de lumière) / Motorisation)
= Différentes sommes fonction du choix (Isolation=4800 TTC / Plafond
Mezzanine = 7368 TTC / 4 portes = de 7280 HT à 8370 HT selon la solution
choisie).
- La Pose de la porte et de la fenêtre de la Bascule ont été réalisées par
l'entreprise PERLOT.
Un devis de 438 euros pour l'éclairage de cette même bascule a été transmis par
Ets VERGNE. L'histoire de l'utilisation de la bascule sera affichée sur le site.

Questions diverses :

- L'association « vallée des Rocs » qui gère Bibliothèque de la Commune de Saint
Sozy demande si nous pouvons les accueillir dans les locaux ancienne Ecole
Municipale. Le conseil émet un avis favorable.
- Mise en place de la Ligne de Bus Souillac-Biars sur Cère par le Conseil
Départemental.
Arrêt sur la commune de Meyronne au niveau de l'abris bus, 3 fois par jour en
Juillet/Aout et uniquement les weekends de juin et septembre.
- Stationnement sur la route Départementale à hauteur du camping (impasse de la
Dordogne). Le STR répond que c'est de la compétence de la commune et du
département. Il suggère 2 possibilités :
 - Mise en place panneau avec arrêté municipal portant « stationnement
interdit »
 - Aménagements possibles de barrières pour empêcher le stationnement
- Achat du terrain près du cimetière : nous sommes en attente d'un rendez-vous
avec le notaire, en parallèle nous avons pris contact avec un géomètre pour faire
des propositions d'aménagement.
- Le conseil municipal a pris acte de l'incendie qui a ravagé une habitation. Mr le
Maire et le conseil municipal ont pris contact avec la famille dont la maison a été
détruite par un incendie. Si nécessaire une aide physique ou matérielle leur
seront proposé bénévolement.
- Borne électrique : Mise en service courant mai 2022.

- Signalisation du bac Meyronne/Creysse :
 - Mise en place de panneaux aux 4 routes après demande d'autorisation par le STR et signalisation sur les colonnes.
 - Annie CAVIER, Martine PERIE représentantes de la commune de Meyronne à l'Assemblée Générale du Bac de Creysse nous informe que l'association est à la recherche de pilotes bénévoles (l'association est en mesure de leur faire passer le permis bateau).

- Aide pour les animations culturelles et sportives. Le conseil départemental a mis à disposition de chaque canton une enveloppe (8 615 euros pour le canton de Souillac). Le Comité citoyen consultatif du canton de Souillac se réunira pour distribuer cette enveloppe aux communes réalisant ces animations.

Mr Le Maire lève la séance à 13h